

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Roland PONSAA	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Convention entre le Grand Dijon et la société ERDF pour l'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution d'énergie électrique de la ville de Dijon 2015 et 2016

Cette convention, dite « convention article 8 », régit les modalités de coopération entre ERDF et le Grand Dijon pour la dissimulation et l'enfouissement des réseaux aériens de la ville de Dijon. Ces travaux sont réalisés dans le but d'améliorer le patrimoine réseaux de la distribution électrique de la ville de Dijon en enfouissant les réseaux et permettent ainsi de participer à l'embellissement de la ville.

Pour mémoire, le patrimoine de la ville de Dijon a un taux d'enfouissement de son réseau basse tension d'environ 73 %, sur lequel il subsiste encore 53,8 km de réseaux aériens dits « fils nus » dont plus de 3 km sont constitués de câbles de faibles sections (potentiellement plus fragiles).

Les priorités d'enfouissement des 2 dernières années se sont portées sur l'enfouissement des réseaux fils nus situés à proximité d'arbres ou de végétation susceptibles de provoquer des désordres dans la distribution électrique. Cette priorisation permet à la fois de diminuer les incidents sur le réseau et de diminuer les besoins d'élagage à réaliser par la ville de Dijon.

La convention proposée aujourd'hui pour les années 2015 et 2016 s'inscrit dans la continuité des conventions précédentes, avec une participation de 100 k€/an du concessionnaire pour les travaux d'enfouissement, participation portée à 150 k€/an si le choix des travaux respecte le principe de priorisation décrit plus avant.

Après avoir pris connaissance du dossier au travers des informations transmises aux membres de notre assemblée.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la Convention entre le Grand Dijon et la société ERDF pour l'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution d'énergie électrique de la ville de Dijon 2015 et 2016 ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à ce traité et ses conventions.